

NOUVEAU RESEAU AUDIO

Carte Blanche renouvelle son réseau d'audioprothésistes

Carte Blanche Partenaires, plateforme de Santé référente sur le marché, renouvelle son réseau d'audioprothésistes, qui sera effectif dès le 3 avril 2017. Les audioprothésistes peuvent se conventionner du 13 février jusqu'au 13 mars prochains.

Dans le cadre du renouvellement de son réseau d'audioprothésistes, qui prendra effet le 3 avril 2017, Carte Blanche ouvre le conventionnement aux audioprothésistes du lundi 13 février au lundi 13 mars prochains.

En tant que réseau OUVERT, tous les audioprothésistes de France peuvent se conventionner au réseau Carte Blanche dès lors qu'ils s'engagent à respecter des critères qualité et tarifaires spécialement définis dans le respect de la profession.



« Notre volonté est de construire un réseau qui réponde aux besoins de nos bénéficiaires tout en veillant à valoriser le métier et l'engagement de l'audioprothésiste », explique **Jean-François TRIPODI, Directeur général de Carte Blanche Partenaires**. « Ainsi, pour bâtir ce nouveau réseau, nous avons étroitement travaillé aux côtés d'experts métier de l'Audioprothèse. Notre engagement est double. D'un côté, nous souhaitons que nos bénéficiaires soient assurés d'être orientés vers des professionnels délivrant des prestations de qualité, à proximité et au juste prix. De l'autre, nous souhaitons nouer des partenariats avec les audioprothésistes implantés sur tout le territoire français, s'engageant sur les critères qualité et tarifaires définis dans le cadre de la convention. En se conventionnant au réseau, ils seront référencés auprès des 7 millions de bénéficiaires du réseau de soins Carte Blanche et valorisés pour leur qualité de service. »

23 fournisseurs d'aide auditive référencés

Pour élaborer le catalogue des équipements Audio, Carte Blanche a noué un partenariat avec 23 fournisseurs d'aides auditives répondant aux critères Qualité du réseau. Ainsi plus de 2000 équipements, dont la qualité et la traçabilité sont contrôlés et validés, ont été référencés dans le catalogue.

Appel à conventionnement

A partir de lundi 13 février et jusqu'au 13 mars prochain, les audioprothésistes peuvent se conventionner au nouveau réseau en se connectant au site Internet www.carteblanchepartenaires.fr, et via un espace dédié.

Grâce au portail dématérialisé CBPEC, la procédure d'adhésion est simplifiée et s'effectue en 30 minutes environ.

Les grands principes du réseau Audio Carte Blanche

Au-delà des avantages inhérents au modèle du réseau ouvert, du large choix dans les équipements auditifs de qualité, ou encore de la visibilité auprès des 7 millions de

bénéficiaires du réseau Carte Blanche, la qualité de service des audioprothésistes conventionnés sera valorisée pour mettre en avant un haut niveau de prestation.

Carte Blanche s'engage à mettre en avant l'accompagnement de proximité et le suivi du patient sur la durée, avec la prise en compte de son environnement et des besoins qui lui sont propres

Par ailleurs, le réseau valorisera les centres proposant des expertises spécifiques pour un suivi personnalisé, telles que l'adaptation pré-implantation cochléaire, le suivi et le réglage d'une personne implantée cochléaire, ou l'adaptation audio-prothétique de l'enfant.

À propos de Carte Blanche Partenaires :

Expert en services santé innovants pour ses clients organismes complémentaires santé, Carte Blanche Partenaires est un pivot de la relation entre complémentaires santé, assurés et professionnels de santé avec pour objectif de faciliter l'accès à la prévention et aux soins pour les bénéficiaires tout en gérant la maîtrise des dépenses de santé. Carte Blanche Partenaires intervient dans le domaine des réseaux de professionnels de santé et de l'accompagnement santé avec un réseau de plus de 141 000 partenaires. www.carteblanchepartenaires.fr

Contacts presse

Hélène BURY
Responsable Communication
Tél : 01 53 24 04 38
Email : helene.bury@carteblanchepartenaires.fr